

Se syndiquer en 2026 / 2027, une vraie bonne idée !



Rejoignez la FSU-SNUipp 76, syndicat majoritaire des enseignant·es du 1^{er} degré
Un syndicat proche et disponible pour vous représenter, vous accompagner et défendre l'école !

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Nom de naissance : Prénom : Né.e le :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune : Tél :/...../..... E-mail :

La FSU-SNUipp76 envoie régulièrement des lettres d'informations électroniques sur la profession. En indiquant votre mail, vous en serez automatiquement destinataire.

Date de sortie de l'école normale - IUFM - ESPE - INSPE : Le __ / __ / ____

☐ Déjà adhérent·e en 2025-2026

Corps : ☐ P.E. ☐ AESH ☐ Instituteur/trice ☐ Psy EN ☐ Retraité·e

Grade : ☐ Classe normale ☐ Hors Classe ☐ Classe exceptionnelle Échelon :

J'adhère à la FSU-SNUipp76 Signature :

Nom de l'établissement ou école d'affectation :

Code postal : Ville :

☐ Maternelle ☐ Élémentaire ☐ Primaire ☐ Collège ☐ Autre :

☐ Directeur/trice ☐ Adjoint·e ☐ ASH ☐ AESH ☐ Autre (PES, brigade, CPC...) :

☐ REP+ ☐ REP ☐ Hors REP

Cotisation de base (1)			PE et Psy EN de classe normale										
Échelon			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotisation annuelle / après red. Impôts			123/41	139/46	141/47	146/48	150/49	162/53	171/56	184/61	195/63	207/68	222/73
			PE et Psy EN Hors Classe				PE et Psy EN de Classe Exceptionnelle					Chevron	
Échelon	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	2	3
Cotisation annuelle / après red. impôts	206/68	220/73	236/78	252/83	266/88	271/89	229/75	242/78	256/84	274/90	293/97	305/101	320/106
			Retraité.e			AESH	P.E.S.	Disponibilité/Congé parental/Contractuel.l e			Temps partiel		
Montant de la pension (nette)			<1200	1200 2000	>2000	25/8	45/15	32/11			Au prorata de la quotité de service (min 72€)		
Cotis. annuelle/après red. impôts			104/34	130/43	150/49								

Majoration de cotisation (2)	
Spécialisé·e, PEMF, CPC, directeur/trice 2 à 4 classes	+ 8 €
directeur/trice 5 à 9 classes :	+ 12 €
directeur/trice 10 classes et plus	+ 15€
directeur/trice étab. Spé ou SEGPA	+ 17 €

Ma cotisation annuelle	
Tableau 1 : _____ €	
+	
Tableau 2 : _____ €	
Total : _____ €	

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat FSU-SNUipp76 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du FSU-SNUipp76

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Identifiant Créancier SEPA : FR33ZZZ406331

FSU-SNUipp 76

4 rue Louis Poterat

76100 ROUEN

FRANCE

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Paiement : récurrent

Débiteur

Vos Nom et Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) : Ville (*) : Pays (*) :

IBAN*

BIC*

Signature (*) :

Le (*) :/...../..... A (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Mode de règlement :

☐ Chèque

☐ Prélèvement automatique* : ☐ 1 fois ☐ 2 fois ☐ 10 fois (5 fois pour les AESH)

Pour le règlement par prélèvements merci de renvoyer le mandat de prélèvement SEPA CORE ci-dessus, daté et signé, en complétant bien tous les champs (*)

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB)

*** L'adhésion vous engage pour l'année scolaire, et est due en intégralité même si vous optez pour le paiement fractionné.**

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôts égal à 66 % des cotisations. Le crédit d'impôts de votre cotisation syndicale 2026-2027 sera pris en compte sur les revenus de 2027 à déclarer en 2028. L'attestation fiscale pour la déclaration 2027 sera disponible sur votre espace adhérent en avril 2028.



4 rue Louis Poterat 76 100 Rouen

☎ : 02 35 63 85 08

✉ : snu76@snuipp.fr

🌐 : <https://76.snuipp.fr>

